

PRÉFET DE LA MARNE

**CABINET**

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
SABRINA FEDUNIZIN  
téléphone : 03.26.26.13.20  
sabrina.fedunizin@marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le 12 avril 2016

**POLYGONE D'EXPERIMENTATIONS DE MORONVILLIERS (PEM)**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION D'INFORMATION  
DU VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

La réunion s'est tenue à 15h00, sur le site du CEA à Moronvilliers, sous la présidence de M. Denis GAUDIN, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne.

**Assistaient à cette réunion :**

Voir tableau joint.

**Introduction par M. Denis GAUDIN, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne**

M. le Secrétaire Général remercie l'ensemble des participants de leur présence et rappelle les objectifs de cette rencontre :

- répondre aux interrogations et préoccupations que suscite la fermeture du PEM, notamment ses impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité ;
- mettre en place une commission d'information pérenne. Cette commission se réunira a minima une fois par an, la 1<sup>ère</sup> réunion étant prévue en novembre 2016 et suivie d'une visite du site.

## **Présentation du Polygone d'Expérimentations de Moronvilliers par M. BOUCHET, Directeur du centre CEA DAM d'Ile-de-France**

M. BOUCHET évoque les points suivants :

- présentation générale du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) ;
- présentation de la Direction des Applications Militaires (DAM) : implantation territoriale et missions ;
- présentation du centre DAM d'Ile-de-France, situé à Bruyères-le-Chatel, et dont dépend le Polygone d'Expérimentations de Moronvilliers ;
- présentation du Polygone d'Expérimentations de Moronvilliers : plan de situation, zones expérimentales, marquage environnemental, explication sur l'uranium, plan de surveillance de l'environnement, compartiments surveillés, résultats des mesures réalisées à l'extérieur et à l'intérieur du site, bilan des activités d'assainissement et de démantèlement pour la période 2010-2014, gestion des déchets, orientations pour les années à venir.

La présentation de M. BOUCHET suscite un certain nombre d'interrogations et d'observations de la part des participants.

### **1/ Transmission irrégulière des mesures de l'uranium réalisées dans les eaux de surface.**

Ces mesures sont effectuées par le CEA deux fois par an, en mars et en octobre, au moment des basses eaux et des hautes eaux.

- Dès réception du tableau des résultats, la préfecture de la Marne s'engage à le transmettre aux maires des communes concernées.

### **2/ Absence de contrôle sur trois points de captage : à Saint-Martin-l'Heureux, à Saint-Hilaire-le-Petit et à Pontfaverger.**

Le représentant de l'ARS précise que ses services réalisent des contrôles réguliers tous les 2 à 3 ans, ainsi qu'un contrôle renforcé sur Pontfaverger tous les 6 mois.

- M. le Secrétaire Général demande aux maires concernés de se rapprocher de l'ARS pour lui permettre d'établir un tableau récapitulatif de l'ensemble des mesures de radio-activité des points de captage. Ce tableau sera ensuite communiqué aux maires.
- M. BOUCHET souhaite être également destinataire des échantillons de l'ARS pour pouvoir réaliser des analyses comparatives.

### **3/ Analyses limitées à la seule présence d'uranium dans les eaux de surface.**

M. BOUCHET explique ce choix en précisant que seules les matières utilisées sur le site sont analysées.

- M. le Secrétaire Général souhaite que les analyses soient élargies ponctuellement à d'autres matières que l'uranium : le plutonium, le plomb et le béryllium. Les résultats seront présentés à la commission d'information prévue en novembre 2016.
- M. le Secrétaire Général invite également M. le Maire de Pontfaverger à communiquer au CEA les études dont il a connaissance afin de permettre au CEA de les analyser et de faire des comparaisons.

#### **4/ Présence d'uranium plus importante en aval qu'en amont.**

M. BOUCHET précise que l'analyse isotopique montre que cet uranium n'est pas appauvri mais d'origine naturelle, et qu'il existe deux causes possibles :

- d'une part, une cause naturelle liée à l'origine géologique des sols ;
- d'autre part, une cause humaine liée aux usages domestiques.

#### **5/ Impact de la manipulation des déchets sur la santé du personnel présent sur le site.**

Les employés du CEA, ainsi que les prestataires externes qui interviennent dans le cadre des travaux de démantèlement du site font l'objet d'un suivi médical particulier. Les résultats sont soumis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du centre CEA DAM d'Ile-de-France.

- M. BOUCHET propose que ces résultats soient présentés à la commission d'information et que la problématique de la gestion des déchets fasse l'objet d'une réunion spécifique de cette commission.

#### **6/ Modalités d'analyse des sols.**

M. BOUCHET précise que ces études sont issues de prélèvements et d'analyses de la terre.

#### **7/ Crainte sur la possibilité de fabriquer une « bombe sale ».**

M. BOUCHET indique que les déchets présents sur le site sont des déchets radio-actifs dits TFA (Très Faible Activité), qui ne correspondent pas à ce qui est nécessaire pour fabriquer une bombe sale.

#### **8/ Présence de pyralène dans la nappe phréatique.**

M. BOUCHET précise que le pyralène a été enlevé, comme le prévoit la réglementation. Il n'a pas été « jeté dans la Vesle » mais a été envoyé dans la filière adaptée pour traiter ce type de déchet.

#### **9/ Superficie marquée par l'uranium.**

M. BOUCHET signale que des prélèvements et des analyses de terre ont été effectués permettant d'avoir une cartographie des sols à l'intérieur du site.

En ce qui concerne le marquage des nappes et des eaux de surface à l'extérieur du site, il précise qu'une simulation numérique avec des hypothèses majorantes conduit à une augmentation de la teneur en uranium dans les eaux de surface jusqu'à des valeurs très faibles au regard de la valeur guide donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

M. BOUCHET précise aussi que ce sujet sera développé en commission d'information.



## **10/ Impact sur la faune et la flore.**

*Pour rappel, le site du CEA est classé en zone NATURA 2000.*

- Des mesures seront effectuées sur la faune et la flore et viendront compléter les analyses effectuées par l'ARS.

## **11/ Impact des essais au tritium.**

M. BOUCHET rappelle que seules quelques expérimentations au tritium ont été réalisées. Le marquage environnemental est quasiment nul sur le site. M. BOUCHET précise que ce point pourra être abordé dans une prochaine réunion de la commission.


## **12/ Modalités de filtrage des eaux usées.**

M. BOUCHET indique que les effluents ont été filtrés finement. Les filtres et résidus ont été évacués vers les filières adaptées. L'eau, propre, a été contrôlée et rejetée dans l'environnement.

M. le Secrétaire Général conclut la réunion en saluant la qualité des débats et en rappelant que l'objectif est d'être le plus transparent possible.

Il précise qu'un arrêté composant la future commission d'information sera rédigé par la préfecture et donne rendez-vous aux participants en novembre 2016 pour la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Denis GAUDIN